# ATELIER NATIONAL DE REFLEXION ET D'ECHANGES SUR LES REFORMES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES

## HCRRUN, Lomé du 11 au 15 juillet 2016

## LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS ET DES PARTIES PRENANTES DANS LE PROCESSUS DE RÉFORMES

**par M. Messan Agbéyomé Kodjo**

Madame la Présidente du Haut Commissariat à la Réconciliation Nationale et au Renforcement de l'Unité Nationale,

Mesdames, Messieurs,
Chers Participants,

Permettez-moi, au nom de la formation politique OBUTS et en mon nom propre, d'adresser mes vifs remerciements à Madame la Présidente du Haut Commissariat à la Réconciliation Nationale et au Renforcement de l'Unité Nationale qui a bien voulu nous comprendre au nombre des intervenants aux travaux de *l'Atelier National de Réflexion et d'Échanges sur les Réformes politiques et institutionnelles*.

Notre présence et notre participation aux travaux du présent Atelier témoignent de notre engagement et de notre soutien à la mission dévolue au Haut Commissariat à la Réconciliation Nationale et au Renforcement de l'Unité Nationale, et à qui nous souhaitons de s'acquitter honorablement du mandat dont il a été investi.

**Mesdames, Messieurs,**
**Chers Participants**

Je voudrais dès l'entame de mon propos, également exprimer ma sincère gratitude à l'endroit de Monsieur le Président de la République, qui a judicieusement estimé utile, la création d'un Haut Commissariat à la Réconciliation Nationale et au Renforcement de l'Unité Nationale, et qui a encouragé et adhéré à la tenue de cet Atelier dont la séance inaugurale a été marquée par la présence du Chef du Gouvernement, Représentant le Chef de l'État.

Aussi, qu'il me soit permis de saluer l'initiative d'un Atelier dont les travaux portent sur le *concept des réformes politiques et institutionnelles ainsi que sa pratique dans un processus de justice transitionnelle et de renforcement de l'État de droit*.

Cet Atelier et les travaux qui l'animent clarifieront le débat, relativement aux réformes institutionnelles et constitutionnelles, que nous appelons de tous nos vœux, dans notre pays, en raison de l'intérêt, des passions, des controverses, et autres polémiques qu'il alimente à bon ou mauvais escient, au sein de l'opinion publique nationale.

Les travaux de *l'Atelier National de Réflexion et d'Échanges sur les Réformes politiques et institutionnelles* en cours offrent ainsi à la classe politique nationale ainsi qu'à toutes les parties prenantes, l'opportunité de débattre du contenu et de la portée des Réformes politiques en vue de la Réconciliation Nationale et du Renforcement de l'Unité Nationale dans notre cher pays le Togo.

Nul ici présent ne méconnaît les recommandations datées de la -Commission Vérité Justice et Réconciliation- (CVJR) « *exhortant les acteurs politiques à œuvrer à une refondation de l'État, et de toute la société entière*. »

En outre, lesdites recommandations de la -Commission Vérité Justice et Réconciliation- (CVJR) , justifient la tenue des travaux du présent Atelier.

C'est dans la perspective des recommandations et exhortations précitées que la modernisation de la vie politique et celle de la pratique politique est amorcée.

Aussi à ce tournant particulier de l'histoire, le Togo ne pourra faire l'économie de préciser avec clarté dans le cadre constitutionnel qui formera la nature du régime politique de la république de demain, les modifications nécessaires à la Constitution du 14 Octobre 1992, pour l'émergence d'une société plus démocratique, et qui répond aux attentes des populations qui aspirent à plus de justice sociale et de transparence dans la gouvernance publique.

**Mesdames, Messieurs,**
**Chers Participants**

Plusieurs défis apparaissent encore à l'horizon, en dépit des avancées enregistrées dans notre pays en matière de promotion de la *Réconciliation Nationale, du Renforcement de l'Unité Nationale et de l'État de droit*.

Tout fait politique étant par nature et par destination perpétuellement perfectible, il nous reste, en toute humilité, encore beaucoup de chemin à parcourir pour construire un modèle de démocratie performant au service du développement et répondant aux aspirations réelles de nos populations.

Au plan institutionnel, les différentes interventions des experts en la matière nous indiquent que l'éventail des choix du possible est vaste : Parlementarisme intégral,

Régime présidentiel fort, ou semi présidentiel, et/ou fondé sur des consultations référendaires régulières des citoyens toutes les fois que de besoin, sur des sujets d'importance pour la vie de la Nation, s'agissant de l'orientation de la gouvernance politique.

L'éminent contenu des exposés sur la question et les conclusions des débats contradictoires s'y rattachant, nous rassure que nous trouverons le régime pertinent qui devra nous conduire à nous accorder sur la nature des institutions à mettre en place pour une gouvernance adaptée à nos réalités sociologiques, en vue du renforcement de l'unité nationale et de la consolidation de la paix.

La problématique de contextualisation de notre démocratie, abondamment développée dans cette salle peut paraître de prime abord surréaliste en ce sens qu'il viserait supposément, à la mise en place d'une version tropicalisée de la démocratie dans notre pays alors que la démocratie sous tous les cieux, prospère avec les mêmes principes, les mêmes exigences, et les mêmes objectifs.

En tout état de cause, en raison de l'universalité des principes démocratiques, les variations dictées par les spécificités locales ne peuvent remettre en cause ou diluer ces principes, voilà qui devra à tout le moins, nous rassurer tous.

**Mesdames, Messieurs,**
**Chers Participants**

Les principes et règles qui fondent toute démocratie, s'articulent autour de la primauté du suffrage universel, du libre choix des représentants légitimés par la vérité des urnes, de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la justice, de la garantie des libertés individuelles et collectives, et du respect des droits de l'Homme.

Il est utile de rappeler que le contexte géopolitique mondial au début des années 90 a permis l'enclenchement du processus de démocratisation et de modernisation de la vie politique au Togo, comme ailleurs sur le continent, avec la rédaction d'une nouvelle Constitution.

Son adoption par référendum, favorisa l'instauration du pluralisme politique, économique et syndical, la libéralisation de la presse, l'organisation d'élections disputées, bref, l'organisation de la vie démocratique.

Il y a matière à retenir que l'acte constitutionnel dont se dote un pays est l'élément le plus important de la législation qu'un pays puisse avoir. Dans ses principes, la Constitution ne doit pas seulement refléter la réalité historique de la Nation mais elle doit aussi, incarner les intérêts et les aspirations du peuple par rapport à la

gouvernance qu'il souhaite voir mettre en place.

La Constitution doit définir ou refléter l'ensemble des règles qui déterminent la forme de l'État (unitaire ou fédéral), la dévolution et l'exercice du pouvoir dont le peuple souhaite disposer. Elle est en somme, dans une expression plus simple, le contrat social entre les gouvernants et les gouvernés.

En tant que tel, le processus d'élaboration et de modification d'une Constitution est un projet national et sociétal auquel tous les secteurs de la société doivent être associés, et je vous félicite Madame la Présidente du HCRUNN, pour y avoir songé.

Au cours de tout processus de réforme institutionnelle et constitutionnelle, et des débats contradictoires y afférents, les acteurs de la vie politique nationale et toutes les parties prenantes, notamment les formations politiques, jouent un rôle clef dans la rédaction et la restructuration d'un acte constitutionnel.

En d'autres termes, le processus qui conduit à l'adoption d'une nouvelle Constitution ou à sa révision est aussi important que son contenu pour que ces deux éléments (le processus et le contenu) soient considérés comme étant non seulement démocratiques et légitimes, mais communément acceptés par l'ensemble de la communauté nationale.

À cet égard, le rôle et la responsabilité qui échoient aux acteurs politiques et aux parties prenantes, notamment des représentants des institutions républicaines, du patronat, des centrales syndicales, des organisations de la société civile, les associations des professionnels des Médias, des corps de métier de droit, des centres de recherche, des universitaires, des juristes, des sociologues, des historiens, ainsi que des chefs traditionnels, des dignitaires religieux de diverses confessions, me paraissent de première importance dans la réussite de tout processus de réforme constitutionnelle et institutionnelle.

Je me réjouis de ce que le HCRRUN ait diligemment pris cette précaution, respectant ainsi le caractère participatif et inclusif qui sied à un tel exercice, et qui lui confère des chances de réussite dès que la bonne foi, et l'intérêt supérieur de la Nation y sont convoqués. En outre Il me parait tout aussi important de solliciter les avis des Grands Témoins de l'Histoire qui peut être ne sont pas représentés dans cet Atelier.

Par ailleurs, la prise en compte de toutes les opinions politiques et sociales, y compris celles des minorités ethniques ou sociologiques, la participation des citoyens présents sur les réseaux sociaux et le souci du compromis politique équilibré, ne sont pas dépourvus de la vision de l'intérêt général inhérent à tout processus de réforme institutionnelle et constitutionnelle, de justice transitionnelle, et de renforcement de l'État de droit.

**Mesdames, Messieurs,**
**Chers Participants**

Qu'il me soit ici permis d'affirmer qu'au Togo, les valeurs précédemment énoncées n'ont pas pu être observées dans le processus d'élaboration de la Constitution du 14 octobre 1992, en raison du contexte de crise politique de l'époque.

Soumise au vote des citoyennes et citoyens, le 27 septembre 1992 par référendum, la nouvelle Constitution togolaise fut plébiscitée par le Peuple togolais.

Pour autant, et pour l'histoire, il y a matière à faire rappel de ce qu' en dépit de l'esprit patriotique qui a sans doute présidé à sa rédaction, la Constitution du 14 Octobre 1992, et le dispositif institutionnel qui en est l'émanation sont le fruit d'une synthèse qui s'est révélée à l'épreuve des réalités, perfectible.

A l'épreuve des faits, son application s'est révélée ardue car comportant des dysfonctionnements de tous ordres, que l'Assemblée nationale, à la Saint Sylvestre 2002, rectifiera de manière partisane, avec des instruments légaux, et à nouveau en 2005, dans des conditions qui furent décriées par les Togolais et la communauté internationale, en raison de défaut de consensus et de compromis politique. Il faut rappeler que si les trois premières républiques ont échoué la mise en œuvre de leur idéal républicain , c'est essentiellement dû à l'hégémonie politique de certains acteurs, l'absence de dialogue et de compromis politique équilibré.

**Mesdames, Messieurs,**
**Chers Participants,**

Ces rappels me paraissent nécessaires afin de permettre à chacun, de comprendre que la recherche de compromis politique à travers une démarche inclusive est le meilleur gage de la stabilité institutionnelle.

Par delà la nécessité d'impartialité des acteurs politiques, et plus particulièrement de celle des hommes et des femmes qui animent les institutions, il nous paraît primordial que soient évitées les dérives qui seraient de nature à conduire à des situations conflictuelles desquelles résulteraient des violences politiques.

Il est établi qu'au Togo, l'absence de cette prise de conscience et de responsabilité politique constitue le véritable drame qui fut le marqueur de l'histoire des violences à caractère politique dans notre pays.

En l'état, et sans un réel esprit républicain, il est concevable d'imaginer que toute victoire électorale d'un camp sur l'autre ne peut s'interpréter que comme une injustice,

une volonté hégémonique ou de revanche tendant à conserver ou à arracher le pouvoir au détriment de l'autre camp politique, avec les contestations et les violences plus ou moins graves qui en découleront ainsi que l'histoire politique de notre pays en témoigne.

S'interroger sur le rôle et les missions des acteurs politiques et parties prenantes dans la quête d'un mieux vivre-ensemble dans une République apaisée, moderne, à l'abri des conflits et des violences politiques apparaît pour nous comme un impératif.

Les mutations qui affectent actuellement le monde avec les crises institutionnelles subséquentes exigent une relecture courageuse globale de notre Constitution, en vue de conforter la modernisation de la pratique et des mœurs politiques, les besoins de protection des libertés, l'exigence de transparence dans les actes publics, et celle de reddition de comptes dans la gouvernance.

Au cours et au décours des travaux du présent *Atelier national de réflexion et d'échanges sur les réformes politiques et institutionnelles,* les formations politiques auront un rôle majeur à jouer au même titre que toutes autres structures ayant vocation à émettre des idées sur l'organisation et la gestion de la société.

En effet, le rôle des formations politiques et des parties prenantes consistera à rassembler et à représenter les intérêts sociaux, servant ainsi de structures républicaines établies, pour la participation politique.

C'est pourquoi, une attention spéciale devra être portée à l'endroit des formations politiques et des parties prenantes, car la motivation des premiers est la conquête ou l'accession au pouvoir politique, ou encore celle de sa conservation. Dès lors, et inévitablement, les postures que camperont d'aucuns, influenceront considérablement leur rôle dans le processus de réformes institutionnelles et constitutionnelles, et je me réjouis de ce que la contribution inestimable et éclairante des universitaires au cours de cet atelier saura contribuer à une meilleure orientation du choix du nouveau contrat social pour la république de demain.

Les enjeux sont à nul doute élevés pour les formations politiques qui participent au débat sur les réformes politiques en ce que leur rôle au cours du processus de réformes et des débats s'y rattachant, est influencé par une combinaison d'intérêts privés, partisans et publics, comme nous l'avons observé dans le déroulé des débats forts intéressants qui animent cet Atelier.

S'agissant des parties prenantes, elles doivent davantage être entendues dans le processus de réformes en tant que principales institutions intermédiaires établissant le lien entre les citoyens et les dirigeants politiques.

A ce titre, nous ne pouvons que souhaiter qu'aux conclusions des travaux de cet Atelier, soient versées des propositions pertinentes de la diaspora togolaise au document de travail de la Commission de réflexion sur les réformes politiques censée poursuivre la suite du processus enclenché par le HCRRUN.

**Mesdames, Messieurs,**
**Chers Participants**

Au Togo, l'existence de graves disparités relativement à la répartition de la richesse nationale, la faiblesse des garanties d'indépendance de l'institution judiciaire (siège et parquet), l'insuffisance d'emploi en faveur des jeunes, la persistance des faits de corruption, et l'extrême pauvreté pourraient trouver un remède si les acteurs politiques et les parties prenantes trouvaient un compromis susceptible de générer un nouveau pacte républicain.

C'est pourquoi les formations politiques doivent se doter d'une Charte de bonne conduite, mettre au cœur de leurs actions la morale républicaine, et œuvrer à chaque fois que la situation l'exige à trouver un juste compromis sur les sujets d'intérêt national dont elles auraient des visions contradictoires. La formation des militants une exigence, et le recours à l'arme du boycott des élections ou des manifestations républicaines, l'ultime recours.

Le renforcement de la mission de l'Assemblée nationale dans ses attributs de production législative et de contrôle de l'action du gouvernement, doit être encouragé, tout comme le processus de décentralisation en cours avec des collectivités territoriales dotées de pouvoirs renforcés pourraient être de bonne inspiration, pour favoriser la démocratie locale et le développement à la base.

Pour conclure mon propos, je forme le vœu de ce qu'un accord soit largement approuvé par les dirigeants politiques et la société civile sur le contenu des réformes à opérer, assorti d'un calendrier des futurs travaux de la commission de mise en œuvre des conclusions de cet Atelier dans un délai relativement court. Cette démarche offrira du crédit, à l'initiative du HCRRUN, et contribuera manifestement à octroyer à la réforme projetée, un choix partagé et assumé par une majorité de nos concitoyens.

L'un des objectifs à atteindre sera celui de susciter l'adhésion et la confiance des populations en l'action politique. Le seul pouvoir que détient le citoyen est sa carte d'électeur laquelle lui permet d'exercer ses droits et devoirs citoyens, de demander des comptes aux gouvernants, et d'exiger la prise en compte de ses aspirations.

Enfin, chacun d'entre nous devra avoir à l'esprit qu'il est acteur et fera partie de la solution, partout et à chaque fois que le devoir républicain l'appellera à jouer sa

partition.

**Mesdames, Messieurs,**
**Distingués Invités;**

La Constitution du 14 octobre 1992 a consacré la Transcendance divine, et il importe humblement que cela nous inspire pour une vision universelle large dans le cadre des réformes à opérer.

Les choix de l'homme sont libres mais les contextes évoluent. Je nous souhaite beaucoup de volonté politique et de dépassement de soi pour un Togo émergent, réconcilié qui assume son destin et offre à chacun de ses enfants les moyens de s'épanouir et de vivre dignement. Nul ne doit avoir peur de l'avenir, ayons l'audace d'oser et de nous projeter dans l'Histoire. La Nation nous sera reconnaissante. Et Comme le dit Winston CHURCHILL : Je cite Toutes les grandes choses sont simples et peuvent être exprimées en un seul mot : Liberté, Justice, Honneur, Devoir, Miséricorde, Espoir. Fin de citation
Je vous remercie de votre attention.

Agbéyomé Messan KODJO
Ancien Premier Ministre
Président National de la formation politique OBUTS